

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC BROME-MISSISQUOI
VILLAGE D'ABERCORN**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du Village d'Abercorn, tenue le 7 avril 2025, à 19 h, à la salle du conseil, au 10, rue des Églises Ouest, Abercorn, à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères Margaret Lefebvre-Macey et Hélène Vézina et messieurs les conseillers François Prévost, Roger Labrecque et Bernard Carey formant quorum selon les dispositions du Code municipal sous la présidence de M. Éric Bissonnette, maire suppléant.

Monsieur Jean-François Grandmont, directeur général et greffier-trésorier par intérim, est aussi présent.

Monsieur le maire Guy Favreau est absent.

Une dizaine de personnes assistent à la séance à l'ouverture.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 4. ADMINISTRATION**
 - 4.1. Ressources humaines - Directrice générale - Démission
 - 4.2. Fermeture définitive du bureau de poste d'Abercorn le 25 avril 2025
 - 4.3. Informatique - Contrat
 - 4.4. Rapport du maire suppléant - Toiture de l'Hôtel de Ville - Travaux d'urgence
 - 4.5. Demande de prix 2025-02 - Assistance greffe et trésorerie - Modification
 - 4.6. Nomination d'un représentant au conseil des maires
- 5. FINANCES**
 - 5.1. Comptes et transferts
 - 5.2. Dépenses autorisées
- 6. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 6.1. Adoption du rapport 2024 - Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
 - 6.2. Entente intermunicipale avec Sutton relativement à la protection contre les incendies et aux premiers répondants
- 7. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1. Étude de FXN - Innov du 26 mars 2023 concernant la capacité de traitement des eaux usées - Capacité résiduelle disponible entre 146 et 183 logements équivalents - Suivi
 - 7.2. MRC Brome-Missisquoi - Demande de positionnement des municipalités au niveau de la collecte des matières recyclables
- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME & DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Présentation du projet de développement Thibault Sud - Invitation
 - 8.2. Prolongement et élargissement de la rue Kindalane - Suivi
 - 8.3. Rue Kindalane - Demande de révision du cadastre
- 9. VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS**
 - 9.1. Demande de prix 2025-07 - Nivelage des chemins municipaux - Contrat
 - 9.2. Programme d'aide à la voirie locale - Volets PPA-CE et PPA-ES - Autorisation
- 10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE**
- 11. VARIA**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Bissonnette, maire suppléant, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 036-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

8.4. Règlement modifiant de Règlement de zonage numéro 234 afin de modifier la grille des usages et normes des zones R-04 et R-06 – Avis de motion

Et en enlevant les points suivants :

4.3. Informatique - Contrat

6.2. Entente intermunicipale avec Sutton relativement à la protection contre les incendies et aux premiers répondants

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mars 2025

M. Bernard Carey étant absent lors de cette séance, il ne participe pas à l'adoption de la présente résolution.

RÉSOLUTION 037-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 10 mars 2025 soit adopté en remplaçant, au point 5.2., la date du « 31 décembre 2024 » par celle du « 31 janvier 2025 ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. ADMINISTRATION

4.1. Ressources humaines – Directrice générale - Démission

RÉSOLUTION 038-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

D'accepter la démission de madame Pascale Massé de son poste de directrice générale du Village d'Abercorn en date du 21 mars 2025;

De remercier madame Massé pour le professionnalisme dont elle a fait preuve dans l'exécution de ses fonctions et de lui souhaiter bonne chance dans ses nouveaux défis.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.2. Fermeture définitive du bureau de poste d'Abercorn le 25 avril 2025

Le maire suppléant informe les personnes présentes qu'à la suite à la réception d'un avis de Postes Canada, le dernier jour d'ouverture au public du bureau de poste d'Abercorn sera le jeudi 24 avril 2025.

4.3. Informatique - Contrat

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

4.4. Rapport du maire suppléant – Toiture de l'Hôtel de Ville – Travaux d'urgence

Le maire suppléant mentionne qu'afin de réparer une fuite dans la salle du conseil, un contrat a été octroyé en urgence à Construction Rocket pour la réparation de la toiture et le remplacement du ventilateur du toit. Les travaux s'élèvent à 2642.12 \$ taxes incluses.

4.5 Demande de prix 2025-02 – Assistance greffe et trésorerie - Modification

RÉSOLUTION 039-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR M. Bernard Carey,
ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre modifiée à taux horaire de Madame Madelyn Marcoux (sans frais de déplacement) pour de l'aide au service du greffe et de la trésorerie, selon les besoins de la municipalité, pour un montant n'excédant pas 20 000 \$ plus taxes;

Que cette résolution modifie la résolution 016-02-2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.6 Nomination d'un représentant au conseil des maires

RÉSOLUTION 040-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Qu'Éric Bissonnette soit nommé représentant du Village d'Abercorn en remplacement de Guy Favreau au Conseil des maires de la MRC Brome-Missisquoi lorsque nécessaire. Advenant la non-disponibilité d'Éric Bissonnette, Hélène Vézina sera la 2^e personne remplaçante et par la suite Bernard Carey sera la 3^e personne remplaçante.

Que cette résolution modifie la résolution 06-01-2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. FINANCES

5.1. Comptes et transferts

RÉSOLUTION 041-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'approuver la liste des comptes et des transferts en date du 6 mars 2025 au montant de 26 255,55 \$ et d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2. Rapport des dépenses autorisées

Le directeur général dépose le rapport des dépenses autorisées au 28 février 2025. Ce rapport ne contient aucune mention.

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1. Adoption du rapport 2024 – Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie

RÉSOLUTION 042-04-2025

ATTENDU que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1 juillet 2016;

ATTENDU que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*;

ATTENDU que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte sept (7) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre), Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique), DSI-2003 et DSI-2003 (véhicule). Un huitième onglet est ajouté au rapport des municipalités qui comportent un service de sécurité incendie : Accident-Incident de travail ;

ATTENDU que le rapport annuel 2024 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Sutton pour le Village d'Abercorn;

ATTENDU que le Village d'Abercorn a pris connaissance du rapport d'activités annuel 2024 An 8;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

Que le Village d'Abercorn adopte le rapport d'activités annuel 2024 An 8 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Entente intermunicipale avec Sutton relativement à la protection contre les incendies et aux premiers répondants

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1. Étude de FXN - Innov du 26 mars 2023 concernant la capacité de traitement des eaux usées – Capacité résiduelle disponible entre 146 et 183 logements équivalents – Suivi

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim fait un suivi sur cette étude, laquelle est disponible sur le site internet du Village d'Abercorn.

7.2. MRC Brome-Missisquoi - Demande de positionnement des municipalités au niveau de la collecte des matières recyclables

RÉSOLUTION 043-04-2025

Le directeur général et greffier-trésorier par intérim donne des explications sur le projet.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Hélène Vézina,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

D'informer la MRC Brome-Missisquoi que le Village d'Abercorn veut se joindre au processus d'appel d'offres afin d'être inclus dans le contrat de la MRC pour la collecte et le transport des matières recyclables à compter de l'année 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. AMÉNAGEMENT URBANISME & DÉVELOPPEMENT

8.1 Présentation du projet de développement Thibault Sud - Invitation

RÉSOLUTION 044-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

Qu'une invitation soit transmise par la poste pour inviter les personnes intéressées à une présentation, au cours du mois de mai, du projet de développement Thibault Sud par les promoteurs.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2 Prolongement et élargissement de la rue Kindalane - Suivi

Le directeur général mentionne que tous les citoyens concernés ont été rencontrés et donne des explications sur le sujet.

8.3 Rue Kindalane – Demande de révision du cadastre

RÉSOLUTION 045-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Roger Labrecque,
APPUYÉ PAR M. François Prévost,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à déposer une demande de révision du cadastre de la rue Kindalane et à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom du Village d'Abercorn.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.4 Règlement modifiant de Règlement de zonage numéro 234 afin de modifier la grille des usages et normes des zones R-04 et R-06 – Avis de motion

CONSIDÉRANT QU'il y a une pénurie de logements dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des citoyens d'Abercorn d'optimiser le développement des terrains vacants situés à l'intérieur du périmètre d'urbanisation;

AVIS DE MOTION est donné par Hélène Vézina, de la présentation pour adoption, à une prochaine séance du Conseil, d'un règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 234 afin de modifier la grille des usages et normes des zones R-04 et R-06 pour prévoir :

- Que les services d'aqueduc et d'égout sont requis dans ces zones;
- Que la construction d'un immeuble résidentiel est interdite sur un terrain d'une superficie supérieure à 10 000 m²
- Que la grille des usages et normes afférente à la zone R-04 soit modifiée de manière telle que seul les usages *Bi et trifamiliale (R2)* et *Multifamilial (R3)* y soient dorénavant autorisés (retrait de l'usage *Unifamilial R1* et ajout des usages *Bi et trifamiliale (R2)* et *Multifamilial (R3)*)
- Que la grille des usages et normes afférente à la zone R-06 soit modifiée de manière telle que seul les usages *Bi et trifamiliale (R2)*, *Multifamilial (R3)* et *Mixte (R4)* y soient dorénavant autorisés (retrait de l'usage *Unifamilial R1*)

Conformément à l'article 114 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, aucun plan de construction ne peut être approuvé ni aucun permis ou certificat accordé pour l'exécution de travaux ou l'utilisation d'un immeuble qui, advenant l'adoption du règlement faisant l'objet de l'avis de motion, seront prohibés dans la zone concernée.

9. VOIRIE – TRAVAUX PUBLICS

9.1 Demande de prix 2025-07 - Nivelage des chemins municipaux

RÉSOLUTION 046-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. François Prévost,
APPUYÉ PAR M. Roger Labrecque,
ET RÉSOLU :

D'accepter la proposition du 4 avril 2025 de l'entreprise Excavation Carey et Giguère (Déneigement Pinacle) au montant estimé de 28 341.34 \$ pour le nivelage des chemins municipaux pour l'année 2025;

De financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget courant);

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2. Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA-CE et PPA-ES - Autorisation

RÉSOLUTION 047-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
APPUYÉ PAR Mme Hélène Vézina,
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier par intérim à transmettre une ou des demandes d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet PPA-CE et PPA-ES et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. LOISIRS, CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

11. VARIA

Aucun dossier.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l'ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 048-04-2025

IL EST PROPOSÉ PAR M. Bernard Carey,
APPUYÉ PAR Mme Margaret Lefebvre-Macey,
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la séance soit levée à 20 h 10.

Me Jean-François Grandmont,
OMA Directeur général et
greffier-trésorier par intérim

Éric Bissonnette, maire
suppléant

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.